

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES.

SEC(71) 4481 final

Bruxelles, le 10 décembre 1971

SUPPLEMENT AU VINGT-HUITIEME RAPPORT INTERIMAIRE DE LA
COMMISSION AU CONSEIL SUR LES ADAPTATIONS TECHNIQUES
DES REGLEMENTATIONS COMMUNAUTAIRES A LA SITUATION DE
LA COMMUNAUTE ELARGIE

"DELAI CONCERNANT LE SECTEUR AGRICULTURE"

Supplément au vingt-huitième rapport intérimaire de la commission au conseil sur les adaptations techniques des réglementations communautaires à la situation de la communauté élargie.

"DELAIS CONCERNANT LE SECTEUR AGRICULTURE"

1. On mentionnait au point 2 du 28ème rapport intérimaire "Délais" (Doc.SEC (71) 3743 final du 20.10.1971) que les délais concernant les actes du secteur agricole seraient communiqués ultérieurement.

La Commission présente à ce sujet un supplément à ce rapport.

2. A l'égard des demandes formulées par les Etats candidats, la Commission peut répéter les observations qui figurent aux points 4 et 5 dans le 28ème rapport, notamment en ce qui concerne les règlements relatifs aux organisations communes de marchés.

3. Il est à noter que la demande des délégations norvégienne et britannique a été faite en excluant de ce délai la participation aux délibérations des Comités du type Comité de gestion.

Il paraît également à la Commission que cette participation est nécessaire dès la date d'adhésion. Elle est en effet justifiée par la nécessité pour les nouveaux Etats membres de participer à l'élaboration des décisions qui leur seront applicables.

Les mêmes considérations sont valables pour les autres Comités prévoyant des procédures, tels que le Comité vétérinaire Permanent.

Une disposition appropriée devrait être insérée dans le texte d'adhésion.

100

A N N E X E

Liste des délais demandés par les pays candidats concernant
la reprise des réglementations communautaires en matière
d'agriculture

I. REGLEMENTS

	R. U.	Irlande	Danemark	Norvège
Ensemble des règlements du secteur agricole	3 mois	-	-	3 mois

II - DECISIONS

	R. U.	Irlande	Danemark	Norvège
D. 69/100	-	-	-	-
D. 68/276	-	-	-	-
D. 70/313	-	-	-	-
Décision 4/12/62	-	-	-	-
D. 68/183	-	-	-	-
Décision 12/9/60	-	-	-	-
Décisions concernant comités consultatifs et autres	-	-	-	-

.../...

III - DIRECTIVES

	R. U	Irlande	Danemark	Norvège
<u>a) Législation des denrées alimentaires</u>				
Dir. 23.10.62	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois
Dir. 64/54	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois
Dir. 67/427	6 mois	-	6 mois	6 mois
Dir. 65/66	6 mois	-	6 mois	6 mois
Dir. 70/357	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois
<u>b) Législation forestière</u>				
Dir. 66/404	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois
Dir. 68/39	6 mois	-	-	6 mois
Dir. 71/161	6 mois	-	-	6 mois
<u>c) Législation des semences et plants</u>				
Dir. 66/400	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois
Dir. 66/401	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois
Dir. 66/402	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois
Dir. 66/403	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois
Dir. 68/193	6 mois	-	-	-
Dir. 69/208	6 mois	6 mois	-	6 mois
Dir. 70/457	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois
Dir. 70/458	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois
<u>d) Législation des aliments des animaux</u>				
Dir. 70/373	6 mois	6 mois	-	6 mois
Dir. 70/504	6 mois	-	-	6 mois
Dir. 71/250	6 mois	-	-	6 mois
<u>e) Législation vétérinaire</u>				
Dir. 64/432	6 mois	-	-	6 mois
Dir. 64/433	6 mois	-	-	6 mois
Dir. 65/276	6 mois	-	-	6 mois
Dir. 65/277	6 mois	-	-	6 mois
Dir. 71/118	6 mois	-	-	6 mois

III - DIRECTIVES (suite)

	R. U	Irlande	Danemark	Norvège
f) <u>Législation phytosanitaire</u>				
Dir. 69/464	6 mois	6 mois	-	6 mois
Dir. 69/465	6 mois	6 mois	-	6 mois
Dir. 69/466	6 mois	6 mois	-	6 mois
g) <u>Structures</u>				
Dir. 68/161	6 mois	-	-	6 mois
Dir. 69/400	-	-	-	-

Dans les tableaux ci-dessus, un tiret signifie qu'aucun délai n'a été demandé.

11